



Pas de contrat de travail....

Par **watchat**, le **11/11/2009** à **21:19**

Bonjour,

Je travaille pour une petite entreprise de moins de dix personnes,

A mon arrivé il y a 2ans, j'ai signé 1 ou 2 mois après mon premier contrat CDD de 6 mois.

A la fin de ce contrat, j'ai eut un entretien avec mon employeur me disant qu'il voulez me garder.

J'ai continué a travailler, recevant mes fiches de payes tous les mois sans aucun problème.

Je lui ai demandé plusieurs fois mon CDI qu'il m'avait promis lors de notre entretien sans aucune suite.

Me sortant des excuses du genre:

-je dois voir mon comptable,

-je n'ai pas le temps pour l'instant

-et même j'ai juste à l'imprimer il est à la bonne date....mais pas la.

Je vais rechercher un autre emploi bientôt pour acquérir une nouvelle l'expérience.

Que dois je faire?

Un personne ma informé que je pouvez négocier ma démission en échange de mon contrat.

Une autre me parle des prud'homme...

Par **fabienne034**, le **12/11/2009** à **09:18**

Bonjour,

Quand il n'y a pas de contrat vous êtes automatiquement en cdi
vous pouvez négocier votre départ dans l'intérêt des deux.

Pour tout savoir sur le droit du travail:

<http://www.fbis.net/contratdetravail.htm>

les infos juridiques sont gratuites